

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 18 mai 2026,

### **QUALITE DES EAUX DE BAINNADE EN NORMANDIE : 92 % DES SITES DE BAINNADE DE BONNE OU D'EXCELLENTE QUALITE EN 2025**

A l'approche de l'ouverture de la surveillance des baignades, l'ARS Normandie publie son bilan annuel du contrôle sanitaire des eaux de baignade 2025 qui présente le classement des eaux de baignade en quatre classes de qualité (excellente, bonne, suffisante, insuffisante) sur la base des résultats des 4 dernières saisons balnéaires. En 2025, 92% des sites de baignade étaient de qualité « excellente » ou « bonne ».

Chaque année, l'Agence régionale de santé (ARS) Normandie s'assure de la qualité des eaux de baignade afin de prévenir les risques pour la santé humaine. Avec 600 km de façade côtière et plusieurs zones de loisirs en eau douce, la Normandie offre de nombreux sites de baignade dont la qualité sanitaire est surveillée avec attention de manière à améliorer la connaissance de ces sites et prévenir les risques sanitaires liés à la baignade.

La surveillance de la qualité des eaux de baignade est mise en œuvre par l'ARS qui réalise des contrôles sanitaires a minima **du 15 juin au 15 septembre** sur toutes les zones accessibles au public, fréquentées de manière régulières et qui n'ont pas fait l'objet d'interdiction. Ces prélèvements et analyses réglementaires complètent les actions préventives et de surveillance réalisées à l'initiative du responsable des eaux de baignade (collectivité locale ou le cas échéant, gestionnaire privé).

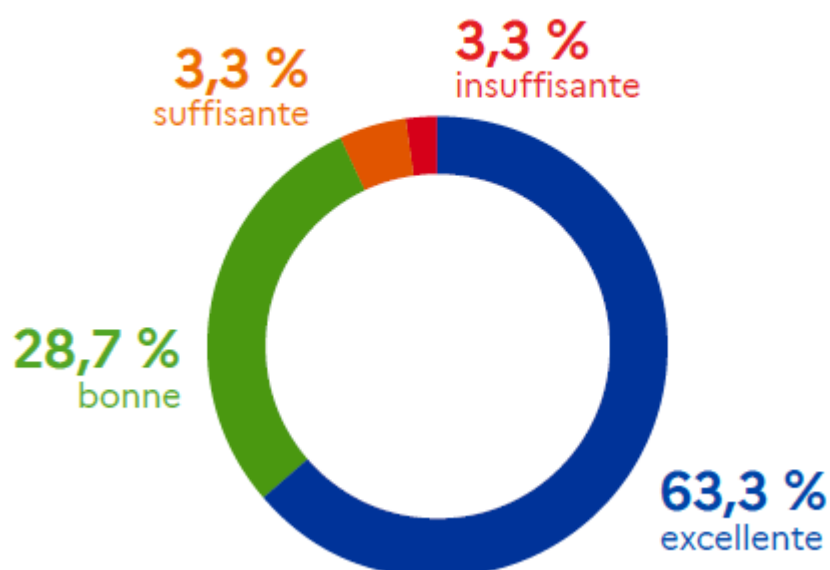
En fin de saison, l'ARS élabore le classement des eaux de baignades, selon les dispositions de la directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006. Les eaux de baignade en mer et en eau douce sont ainsi classées en **quatre classes de qualité (excellente, bonne, suffisante, insuffisante)** sur la base des résultats acquis lors de 4 dernières saisons balnéaires.

#### **Bilan de la qualité des eaux de baignade 2025 : 92 % des sites de baignade de bonne ou d'excellente qualité**

Au total, 163 sites naturels ont ainsi fait l'objet d'une surveillance en 2025 (151 en mer et 12 en eau douce).

A l'issue de la saison 2025, 92% des eaux de baignade en mer sont de qualité « excellente » ou « bonne » : 63,3% excellente, 28,7 % bonne, 3,3 % suffisante, 3,3% insuffisante.

## Classement des eaux de baignade en mer



Les eaux de baignade en eau douce étaient toutes de qualité excellente.

Le bilan régional et les détails des résultats de chaque site de baignade par département sont téléchargeables en [cliquant sur ce lien](#).

Toutes les informations relatives à la baignade et aux contrôles des eaux sont regroupées sur une page dédiée du site Internet de l'ARS Normandie : pour la consulter, [cliquez ici](#).

Comme chaque année, les résultats des analyses microbiologiques sont adressés en mairie en vue de leur affichage à proximité des lieux de baignade et sont publiés en temps réel durant toute la saison balnéaire sur le site internet de l'ARS Normandie. Pour consulter les résultats de la saison 2026 en cours [Ministère chargé de la santé - Qualité des eaux de baignade](#)

### Les interdictions prises au cours de la saison 2025

En 2025, un certain nombre d'interdictions ont été prises par les responsables des eaux de baignade (les collectivités locales) **pour prévenir l'exposition des baigneurs ou à la suite de résultats non conformes** :

	Calvados	Manche	Seine-Maritime
Nombre de site de baignades en mer	37	91*	23
Nombre d'interdictions préventives (nombre de baignades concernées)	17 (11)	24 (13)	4 (3)
Nombre d'interdictions à la suite de mauvais résultats d'analyse (nombre de baignades concernées)	0	11 (9)	11 (11)

En 2025, le contrôle sanitaire **des sites de baignades en eau douce** s'accompagne, comme les années précédentes, de la surveillance des cyanobactéries. Les conditions météorologiques de la saison 2025 ont favorisé le développement de ces organismes photosynthétiques.

Certains sites particulièrement vulnérables face au risque de développement de cyanobactéries ont fait l'objet de fermeture durant la saison estivale.

Ces fermetures, pour toute ou partie de la saison, en lien avec la prolifération de cyanobactéries concernent pour l'année 2025 : 6 sites de baignades en eau douce (1 dans le Calvados, 3 dans l'Eure, 1 dans l'Orne et 1 dans la Seine Maritime).

### **Pour se baigner, choisir un lieu surveillé et contrôlé**

Il est important de se renseigner sur la qualité des eaux de baignades et de choisir un site surveillé et contrôlé d'un point de vue sanitaire. Cette surveillance permet de protéger les baigneurs en cas de pollution des eaux.

Ces baignades dites surveillées sont fréquemment entretenues et font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS. Elles disposent également d'un profil de vulnérabilité. Cet outil de gestion préventive de la baignade doit être élaboré par le responsable de la baignade, afin de répertorier les risques et sources de pollution d'un site. Il lui permet de prendre les mesures nécessaires et adaptées pour protéger les baigneurs (par exemple en interdisant temporairement et préventivement la baignade à la suite d'un épisode pluvio-orageux ayant impacté les réseaux d'assainissement).

### **Noyade : la vigilance de tous doit être de mise**

Dans son bilan annuel des noyades survenues durant l'été 2025, Santé publique France note une hausse notable des noyades et des noyades suivies de décès par rapport à 2024.

Ainsi, la Normandie a connu 53 noyades en 2025 (dont 21 suivies de décès), contre 34 en 2024 (dont 12 suivies de décès).

Dans ce contexte, et **pour vous baigner en toute sécurité**

- Apprenez tous à nager
- Choisissez les zones de baignade surveillées
- Respectez les interdictions de baignade
- Ne vous baignez pas dans les heures qui suivent de fortes pluies
- Tenez compte de votre état de forme
- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade

Surveillez vos enfants de près et en permanence

*\* modifié le 19/05 à 10h00 : ce ne sont pas 13 baignades en eau douce mais 12 qui ont fait l'objet d'une surveillance en 2025*